

Fabius entendra-t-il l'Ordre des médecins, pourtant aux ordres de Macron, s'inquiéter de l'accès aux soins ?

écrit par Christine Tassin | 4 août 2021

Paris, le 2 août 2021

Pour l'Ordre des médecins, la mise en place du pass sanitaire ne doit pas limiter l'accès aux soins

L'Ordre des médecins est pleinement engagé dans la campagne de vaccination. Il rappelle que de son succès dépend la capacité de notre pays à pouvoir juguler la pandémie.

Dans ce cadre, il a toujours soutenu et accompagné les mesures prises par les pouvoirs publics pour garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Le pass sanitaire fait partie de ces mesures qui permettent de concilier la protection de tous nos concitoyens et le retour à une vie quotidienne proche de la normale.

A quelques jours de la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'Ordre tient cependant à attirer l'attention des autorités sur la question essentielle de l'accès aux soins

La loi prévoit notamment de rendre obligatoire la présentation d'un « pass sanitaire » pour pouvoir se rendre dans des « services et établissements de santé, sociaux, et médico-sociaux », notamment pour les personnes « qui y sont accueillies pour des soins programmés. »

L'Ordre des médecins s'inquiète vivement des conditions de mise en œuvre d'une telle disposition, qui ne doit pas priver des patients de soins, alors même que les conséquences délétères de la crise sanitaire en termes d'accès aux soins et de suivi des malades, et notamment des malades atteints de pathologies chroniques, sont largement documentées.

L'Ordre des médecins rappelle que la mission de service public assumée par tous les soignants est de garantir l'accès aux soins pour tous. Les professionnels de santé quels que soient leurs modes d'exercice auront l'obligation déontologique de garantir à tous leurs patients des soins dans des conditions de sécurité optimales.

L'Ordre des médecins attend la réponse du Conseil constitutionnel, chargé du fait de sa saisine de garantir l'égal accès aux soins de tous les citoyens de notre pays.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles van den Boogaerde

06 30 10 85 57

Paris, le 2 août 2021

Pour l'Ordre des médecins, la mise en place du pass sanitaire ne doit pas limiter l'accès aux soins

L'Ordre des médecins est pleinement engagé dans la campagne de vaccination. Il rappelle que de son succès dépend la capacité de notre pays à pouvoir juguler la pandémie.

Dans ce cadre, il a toujours soutenu et accompagné les mesures prises par les pouvoirs publics pour garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Le pass sanitaire fait partie de ces mesures qui permettent de concilier la protection de tous nos concitoyens et le retour à une vie quotidienne proche de la normale.

A quelques jours de la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'Ordre tient cependant à attirer l'attention des autorités sur la question essentielle de l'accès aux soins

La loi prévoit notamment de rendre obligatoire la présentation d'un « pass sanitaire » pour pouvoir se rendre dans des « services et établissements de santé, sociaux, et médico-sociaux », notamment pour les personnes « qui y sont accueillies pour des soins programmés. »

L'Ordre des médecins s'inquiète vivement des conditions de mise en œuvre d'une telle disposition, qui ne doit pas priver des patients de soins, alors même que les conséquences délétères de la crise sanitaire en termes d'accès aux soins et de suivi des malades, et notamment des malades atteints de pathologies chroniques, sont largement documentées.

L'Ordre des médecins rappelle que la mission de service public assumée par tous les soignants est de garantir l'accès aux soins pour tous. Les professionnels de santé quels que soient leurs modes d'exercice auront l'obligation déontologique de garantir à tous leurs patients des soins dans des conditions de sécurité optimales.

L'Ordre des médecins attend la réponse du Conseil constitutionnel, chargé du fait de sa saisine de garantir l'égal accès aux soins de tous les citoyens de notre pays.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles van den Boogaerde

06 30 10 85 57

[Communiqué]

Pour l'Ordre des médecins, la mise en place du pass sanitaire

ne doit pas limiter l'accès aux soins  
pic.twitter.com/KuZxA6pSxX

– *Ordre des Médecins (@ordre_medecins)* [August 2, 2021](#)

.
Bien sûr, ce communiqué de l'Ordre des médecins n'est pas complètement idiot, et leurs remarques sur la catastrophe qui se prépare, avec des gens ne se faisant plus ni soigner ni dépister à cause du Pass Sanitaire de bon sens.

Mieux vaut tard que jamais, me direz-vous, et si cet appel ouvrirait un peu les yeux des soi-disants "sages" du `Conseil constitutionnel malgré tout ce que Fabius doit à Macron ça serait mieux que rien...

Et oui, on en est là. La situation est tellement catastrophique que les Français se réjouissent de la plus petite entrave qui serait mise à la dictature sanitaire, malgré la vaccination obligatoire, malgré la chasse à l'enfant en cours...

Je hais le Conseil de l'Ordre, complice de la dictature, complice et acteur, n'ont-ils pas osé porter plainte contre Raoult et contre tous ceux qui ont osé soigner leurs malades avec Hydroxychloroquine, Azithromycine ?

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/24/le-covid-qui-rend-fou-un-an-de-suspension-pour-le-docteur-ochs-qui-a-eu-loutrecuidance-de-soigner-ses-malades/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/04/26/abominable-raoult-et-tous-ceux-qui-prescrivent-son-traitement-radies-de-lordre-des-medecins/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/02/13/dans-toute-leurope-les-conseils-de-lordre-font-la-chasse-aux-medecins-qui->

[soignent-le-covid/](#)